

Ase : des images pour que les enfants connaissent leurs droits

Publié le : 25.10.2024 Par : Anne Sophie Hache Lecture : 1 min.



La Fondation Droit d'enfance a créé deux versions de la charte : l'une dédiée aux enfants, l'autre aux ados.

Crédit photo D. R.

La Fondation Droit d'Enfance met à disposition, en libre téléchargement, deux versions de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie. L'une s'adresse aux adolescents, l'autre aux plus jeunes. De quoi inviter les établissements de type Mecs à s'en emparer.

C'est l'un des sept outils, au même titre que le conseil de la vie sociale ou le projet d'établissement, instaurés par la loi 2002-2 pour garantir l'effectivité des droits des personnes. La « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » comprend 12 articles rappelant le droit à l'autonomie, le principe de non-discrimination, celui du consentement éclairé et de la participation de la personne, ou encore du respect de la dignité.

Elle doit être affichée dans les établissements sociaux et médico-sociaux, notamment ceux qui accueillent des enfants.

>>> Sur le même sujet : **Projet personnalisé : un cadre trop contraint (1/4)**

Pour faciliter son appropriation et s'assurer que tous les adolescents et enfants accueillis soient informés de leurs droits, la Fondation Droit d'enfance a résumé en une planche graphique les 12 articles de la charte, énumérés un à un dans une seconde page. Il existe deux versions : l'une s'adresse plutôt aux enfants, l'autre aux adolescents. Droit d'enfance les met toutes deux à disposition en téléchargement gratuit sur son site Internet.

Elle invite les structures accueillant des mineurs à les afficher dans leurs établissements, services et espaces d'accueil.

>>> A lire aussi : **Prostitution des mineurs : 6 outils de prévention vus du Québec et de Belgique**

undefined